

n°158 - mars 2012

Les TIC au service de la solidarité territoriale -Auvergne-

Le développement durable en Auvergne

Mots clés associés : territoires et acteurs locaux | transition numérique | solidarité | TIC

Résumé

Région de tradition ouvrière et agricole, bénéficiant d'une situation écologique favorable, l'Auvergne dispose de nombreux atouts en matière de développement durable. En particulier, ce territoire est en mesure de proposer une alternative durable au modèle de développement très urbanisé des grandes métropoles. Mais l'Auvergne est également confrontée aux défis du désenclavement et du maintien de la population dans les territoires reculés, afin d'accéder à un rééquilibrage démographique entre territoires urbains et ruraux. Le numérique apparaît ainsi comme un atout majeur faire vivre la solidarité territoriale. Cette fiche a été co-rédigée par Mélanie Durand et Cécile Serrate de 4D, Pierre Armand de l'ARDTA, Charline Genet et Evelyne Leroy du Conseil régional.

Téléchargez la fiche au format pdf [ici](#)

Texte

Portrait d'une région cherchant à concilier qualité de vie et équilibre territorial

Repères régionaux

Composée de 4 départements et de 1 310 communes, l'Auvergne s'étend sur une surface de **26 000 km², et représente ainsi 5% du territoire national.**

En 2008, sa population est de **1 341 863 habitants** avec une **densité par km² nettement inférieure à la moyenne nationale (51,6 contre 114,2)** .

Le PIB est de 34.4 milliards euros en 2008. **Le revenu net déclaré moyen par foyer fiscal, en 2008 est de 20 365 euros, contre 23 450 en moyenne nationale .**

En 2010, pour 1000 personnes de 25 à 64 ans, 47 sont allocataires du RSA contre 55 en moyenne en France.

Le taux de chômage en 2011 est de 8,2 contre 9,1 au niveau national. Cette différence s'explique en partie par la réduction des actifs et par l'augmentation des retraités.

Le poids du secteur industriel dans l'économie auvergnate est important, puisqu'il représente près d'un quart des actifs régionaux, contre 20 % pour la France entière).

Au cours de l'année 2010, 9 340 entreprises ont été créées en Auvergne, soit 2,2 % de plus que l'année précédente. Contrairement à 2009, le bilan régional se situe nettement en dessous de la moyenne nationale (+ 7,2 %).

Les terres à vocation agricole représentent 59 % du territoire régional. En 2010, 2,80 % des Surfaces Agricoles utilisées proviennent de l'agriculture biologique, contre 3,09 % en moyenne nationale. Par contre le taux de reconversion par rapport à la surface bio est de 35,6 %, contre 32,4 % au niveau national.

Les espaces boisés, couvrent 30 % du territoire, les massifs forestiers produisent 5,8 millions de m³, mais seuls 1,96 million de m³ de bois sont exploités, soit un taux de récolte de 34 %.

Première région de France couverte à 100 % en haut débit

L'Auvergne consomme près de 6,8 fois plus qu'elle ne produit, toutes énergies confondues. En 2002, la production d'énergie primaire totale est en effet de 475 ktep pour une consommation finale de 3229 ktep. Sur la production énergétique totale, 72 % (soit 343 ktep) provient d'énergies renouvelables, 28% (soit 131 ktep) d'électricité hydraulique et éolienne.

Située au coeur du Massif Central, la Région Auvergne qui représente 5 % de la superficie hexagonale mais seulement 2,1 % de la population de la France métropolitaine, dispose d'atouts favorables au développement durable. Dans le domaine économique, elle bénéficie d'une tradition industrielle et ouvrière affirmée dans plusieurs secteurs : la métallurgie (Thiers pour la coutellerie) et la mécanique, le pneu (Michelin, leader mondial), l'agroalimentaire... C'est aussi une grande région agricole, d'élevage et de sylviculture. Mais l'Auvergne est également un territoire bénéficiant d'une situation écologique favorable, assurant une qualité de vie aux Auvergnats et constituant un facteur d'attractivité pour la région. L'Auvergne est ainsi en mesure de proposer une alternative durable au modèle de développement très urbanisé des grandes métropoles.

Un cadre et des conditions de vie pour les habitants de l'Auvergne parmi les meilleurs des régions françaises

Ce territoire volcanique de moyenne montagne héberge une faune et une flore particulièrement riche et variée. Par la complexité de son histoire géologique, par ses différentes influences climatiques, la diversité des reliefs, des paysages, des milieux, présente un grand intérêt écologique.

La pluviosité élevée de l'Auvergne, ainsi que son réseau hydrographique important (la Loire, l'Allier, le Cher, la Dordogne et le Lot,) lui confère une responsabilité en matière de gestion des têtes de bassin versants et des milieux aquatiques. Ces zones humides et tourbières constituent notamment le premier réservoir de la biodiversité. Deux Parcs Naturels Régionaux couvrent à eux seuls 27 % de la surface régionale. Les nombreux espaces boisés de la région font de la filière bois une production à fort potentiel. Utilisé dans la construction, dans la menuiserie, ou dans l'industrie papier, le bois présente également des atouts en tant que source énergétique renouvelable.

Les sols artificialisés occupent une plus faible place en Auvergne qu'en France (6 % du territoire, contre 9 %). Cette région est donc relativement peu consommatrice d'espace. D'importants travaux de désenclavement - routes et autoroutes notamment - ont pourtant contribué au cours des dernières décennies à une artificialisation croissante des sols.

L'indicateur de santé sociale (ISS) [1] régionale est l'un des meilleurs de France, de 65 à 70 comparativement à d'autres régions françaises, plus riches (Ile de France : 50 à 55), confirmant le fait que les Auvergnats bénéficient de conditions de vie satisfaisantes.

Globalement, la région semble bien dotée en médecins généralistes libéraux ou en autres professionnels de santé mais leur répartition est hétérogène entre les quatre départements. En 2008, il y a 100,2 généralistes pour 100 000 habitants (99,2 au niveau national) ; cette desserte est de 101,5 dans le Cantal, contre 94,8 en Haute Loire.

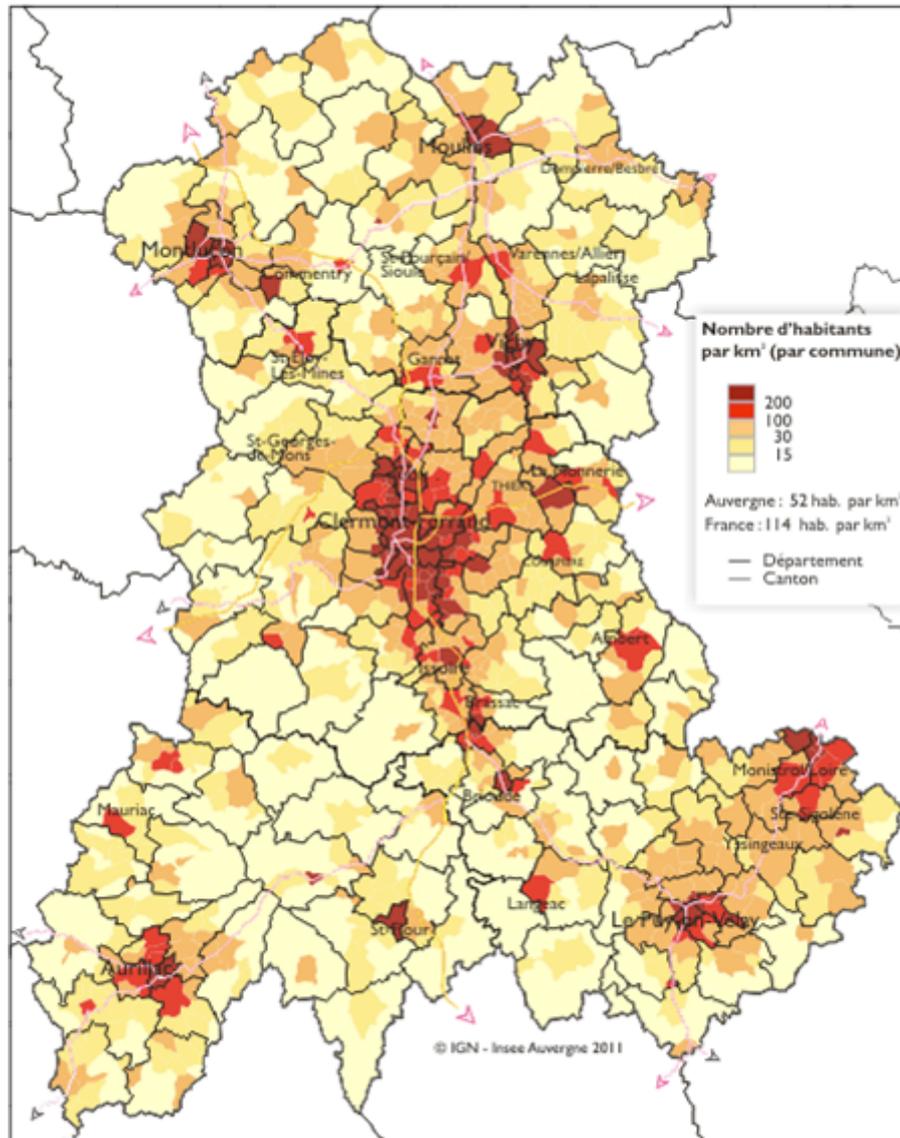
Un enjeu fort de rééquilibrage démographique et territorial

La démographie de l'Auvergne est maintenue grâce à son solde migratoire, mais le vieillissement de sa population (3ème rang des régions les plus âgées) couplé au faible taux de natalité risque de poser des problèmes de désertification

dans les zones, les plus reculées et les moins attractives. Seuls les deux principaux pôles urbains (Clermont Ferrand et Issoire) continuent d'attirer des habitants, les autres villes telles qu'Aurillac, Moulins, Montluçon ou même Vichy en perdent, entre 0,5 à 1,1 % par an. Sept habitants auvergnats sur dix vivent en 2008 en ville. Clermont-Ferrand, la ville de Vichy ou d'Issoire, concentrent à elles seules près de 44 % de la population régionale. Chaque année, 1,2 % de la population s'installent dans les zones périurbaines des agglomérations auvergnates. **Le rééquilibrage démographique entre les territoires urbains et ruraux de l'Auvergne est donc un enjeu majeur.** L'Auvergne doit dans cette perspective assurer **un développement économique équilibré entre une économie productive et une économie résidentielle** articulée autour du tourisme, de l'installation des retraités, de nouveaux arrivants.

L'Auvergne dont l'organisation spatiale existante est complexe et éclatée, base donc son développement ainsi que l'amélioration de son cadre de vie sur une meilleure organisation des relations économiques, sociales, culturelles entre ses différents types de territoires, urbains, périurbains et ruraux. Il s'agit, en s'appuyant sur des atouts naturels nombreux, de proposer une alternative au modèle de développement très urbanisé des grandes métropoles.

Les nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC) ont été perçues comme un outil particulièrement adapté au service de cet objectif. Il s'agit de répondre aux enjeux de développement durable du territoire auvergnat, permettre le désenclavement ainsi que le maintien de la population dans les



territoires les plus ruraux, et plus largement, offrir la capacité à chacun de ces territoires de choisir son mode de développement en préservant la qualité de vie de ses habitants, et en créant de véritables dynamiques d'innovation.



Clermont Ferrand,

source : www.flickr.com/photos/under-tow/

Les pratiques territoriales de développement durable

La dynamique sur les agendas 21 locaux a été longue à se mettre en place en Auvergne. Aujourd'hui on compte une quinzaine d'agendas 21 locaux, parmi lesquels 6 d'entre eux ont été labellisés par le ministère du développement durable. Mais 15 ont été récemment engagés et sont actuellement dans une phase de diagnostic.

Afin de favoriser l'émergence de pratiques territoriales de développement durable, le Conseil régional a mis en place depuis 2002 les Contrats Auvergne + : « donner plus à ceux qui ont moins ». Les projets portés par les territoires doivent répondre aux orientations de l'agenda 21 régional ainsi que du SRADT. 3 objectifs sont retenus : le redressement démographique, le désenclavement des territoires, la mise en oeuvre du développement durable spécifique aux caractéristiques et à l'identité du territoire concerné.

Les TIC au service de la solidarité territoriale

Aménagement numérique des territoires en Auvergne

Aujourd'hui, la relation entre Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et aménagement des territoires est indéniable. Ces technologies façonnent le quotidien et introduisent de nouveaux rapports au temps et à l'espace. **Les infrastructures numériques et les nouveaux modes de communication qu'elles entraînent participent désormais largement aux stratégies de développement durable territoriales.** En Auvergne, les acteurs publics (Europe, Etat, Conseil régional, Conseils généraux, intercommunalités, services publics et consulaires...) placent le développement numérique au centre de leurs politiques en cohérence et en complémentarité des initiatives privées. Il s'agit de répondre à un enjeu territorial fort, celui de la promotion d'un développement équilibré de tous les territoires, tant sur le plan démographique qu'en termes d'infrastructures et de développement économique, par l'équité d'accès aux services

publics, à la culture, à la formation, à l'éducation, à la santé... pour tous. Le numérique apparaît ainsi comme un atout majeur pour répondre notamment aux contraintes de territoire rural et un défi majeur pour l'avenir de l'Auvergne.

L'impact de ces technologies est globalement positif concernant l'émission de CO2

(télétravail, services publics numériques, performance des transports collectifs, dématérialisation...) et entraîne des gains en termes d'efficacité énergétique, dans le domaine de la construction notamment. Mais si les TIC, offrent de formidables champs d'expansion démocratique et de développement social, si elles sont capables d'allier développement économique et respect de l'environnement, leur part croissante dans l'économie réelle pose la question de la consommation toujours plus importante en électricité (+10 % /an) ainsi qu'en ressources naturelles [2]. Le traitement des déchets électroniques qu'elles impliquent demande aux collectivités qui les utilisent d'intégrer ce paramètre dans leurs projets territoriaux de développement durable type agenda 21.

La fracture numérique peut également devenir un risque sociétal indirect du

développement des TIC. Il s'agit de garantir un égal accès à l'information et au potentiel des TIC à l'ensemble des populations. C'est précisément pour éviter ce risque de fracture numérique et pour garantir un développement durable et équilibré sur l'ensemble de ces territoires, que la Région Auvergne a mis en place en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés une ambitieuse politique. Ainsi dès octobre 2007, la Région a lancé le plan Auvergne Haut débit avec les 4 Départements (Allier, Puy-de-Dôme, Cantal et Haute-Loire), l'Etat, l'Europe, et via un partenariat public-privé. Dès mars 2009, l'Auvergne devenait la 1ère région 100 % couverte en haut débit.

- 14 000 lignes téléphoniques, qui en étaient privées jusque-là ont accédé au Haut Débit
- 36 000 lignes ont bénéficié d'une montée en débit grâce aux 860 km de fibres optiques déployées.

Les partenaires de ce dispositif innovant, auquel se sont jointes 6 communautés d'agglomérations (Aurillac, Clermont-Ferrand, Montluçon, Moulins, Vichy, Le Puy-en-Velay) ont ensuite engagé dès 2008 les études sur le déploiement du Très Haut Débit en vue de garantir un aménagement équilibré du territoire. A partir d'un état des lieux et d'un diagnostic technique, économique, juridique et financier, l'objectif est de définir une stratégie concertée et une feuille de route des acteurs publics en complément de l'action des opérateurs privés et des Réseaux d'Initiative Publique déjà existants (fibre optique sur Clermont Communauté, le long de l'A75, et via Arteria sur Aurillac et Le Puy en Velay).

A ce jour le Très Haut Débit est accessible sur 64 zones d'activité économique en Auvergne, via une offre de gros en fibre optique proposée par France Télécom. Sur ces zones desservies par les opérateurs privés, l'intervention des partenaires publics consiste donc à favoriser la concurrence et à faire baisser les coûts. Sur les autres territoires où le marché n'est pas suffisant pour justifier les dépenses des opérateurs privés, les acteurs publics se mobilisent pour assurer leur couverture en Très Haut Débit dans une logique de solidarité territoriale. Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), issu de ces études et adopté en juillet 2011 par tous les partenaires publics.

En parallèle, dès 2007, un Observatoire des TIC a été créé par l'Agence régionale de développement des territoires d'Auvergne afin de mesurer l'intégration du numérique dans les territoires, de suivre l'impact des projets développés en Auvergne et de diffuser et pérenniser les meilleures pratiques auprès de tous les acteurs régionaux.

Les enjeux du développement des TIC en région Auvergne

Accès aux services de proximité et maintien des services publics.

Le fait d'habiter en milieu rural, éloigne, voire isole une partie de la population auvergnate des services de proximité (santé, services publics, culture...). Les TIC sont un élément de réponse à cette structure inégale du territoire. Elles encouragent le rapprochement entre les populations et garantissent le traitement équitable de chacun des habitants.

La réalisation des Points Visio-Public suit ces objectifs : 63 bornes couvrent le territoire régional, créant une interface entre les populations et 19 services publics (pôle emploi, la CAF...).

Dans le domaine de la santé, les TIC offrent des opportunités intéressantes pour favoriser l'accès aux soins en tout point du territoire et permettre de gagner en efficacité dans le partage d'informations entre professionnels de santé pour le suivi à distance, par exemple, de patients cardiaques.

Ainsi le projet Cardi'Auvergne porté par le Professeur Cassagnes, soutenu par l'Etat, la Région, les 4 conseils généraux et le FEDER, vise à équiper 800 patients insuffisants cardiaques graves, ayant déjà été hospitalisés, à leur domicile de balances communicantes en vue de suivre les dérives de poids et de prévenir ainsi toute récurrence. Au delà de ces expérimentations, la généralisation tarde à se déployer compte tenu des enjeux en termes d'éthique, de sécurité, de confidentialité et d'absence de cotations des actes de télémédecine et de systèmes de financement adaptés.

La maîtrise ou la non maîtrise de l'outil numérique ne doit pourtant pas créer de nouvelles disparités entre les personnes. Pour faire en sorte que l'ensemble des habitants et acteurs innove, dispose des mêmes capacités à se saisir des TIC et d'accéder à ses compétences, l'accompagnement des usages est essentiel. En Auvergne, les citoyens ont ainsi accès à une forme de « service public du numérique » concrétisé par les Espaces Publics Numériques (EPN), conçus comme des lieux d'apprentissage, de sensibilisation et d'expérimentation des usages numériques. A ce jour près de 80 EPN ont été identifiés.

Souhaitant pérenniser et harmoniser les prestations de ces espaces, la Région a lancé une étude en vue de mettre en place un accompagnement de ces structures. Pour ce faire, une étude a été lancée dès 2010 dont les résultats se concrétisent actuellement par une expérimentation auprès de 6 espaces. Cette expérimentation porte sur la mise en place d'un panier de services répondant aux priorités régionales dont notamment les actions spécifiques vers les jeunes, les ateliers autour des ENT, la promotion de la Formation Ouverte A Distance, l'accueil des TPE ...

Par ailleurs, la Région utilise le levier des TIC pour optimiser les transports publics, via notamment la mise en place d'une centrale de mobilité régionale. En partenariat avec les 12 autres autorités Organisatrices de Transport (AOT), une plateforme qui renseignera le voyageur sur ses déplacements en Auvergne sera prochainement mise en ligne. Elle intègrera l'ensemble des moyens et réseaux de transport du territoire. Cette plateforme prévoit notamment un calculateur d'itinéraires avec indication de l'impact écologique en vue d'apporter aux citoyens des moyens concrets de limitation de leurs émissions de gaz à effet de serre.



nouvelles technologies points visio publics, photo de Ludovic Combe / Région Auvergne

Les Points visio-public

L'accès aux services publics constitue un enjeu majeur pour les citoyens. Pour leur assurer une équité territoriale d'accès mais aussi pour contribuer à développer l'attractivité de ses territoires, la Région Auvergne, en partenariat avec l'Etat, les 4 Départements et le soutien financier de l'Europe, a mis en place des guichets administratifs virtuels, les Points visio-public. Depuis 2005, le dispositif Point visio-public permet aux habitants des territoires ruraux de pouvoir accéder à différents services publics comme Pôle emploi, la CAF, la MSA, l'URSSAF à proximité de leur lieu d'habitation. Ce système de visio-entretien reproduit des conditions réelles d'entretiens physiques (reconstitution d'un bureau, confidentialité des échanges, etc.) et permet d'échanger des documents instantanément. Une attention particulière a été portée au caractère intuitif pour l'utilisation de ce dispositif qui se traduit par la mise à disposition d'un écran tactile. L'utilisateur n'a à effectuer aucune manipulation si ce n'est à choisir le service, toutes les fonctionnalités comme l'échange de documents étant gérées à distance par le service public partenaire. Aujourd'hui le dispositif Point visio-public c'est :

- plus de 17 000 entretiens depuis sa création en 2005
- 63 territoires équipés en Auvergne une vingtaine de services publics partenaires.
- 1 premier prix européen en 2007 « broadband award » et 2 premiers prix nationaux : trophée de la modernisation des services publics et trophée de la qualité des services publics
- une forte adhésion des services, des territoires et des usagers au dispositif
- un impact sur la lutte contre le changement climatique. On estime que depuis 2005 ce sont plus de 1 000 000 Km de trajet qui ont été économisés ce qui représente 185 tonnes de CO2.

Ainsi, à contre-courant des tendances de fermetures des permanences de services publics dans les zones rurales et montagneuses, les Points visio-public contribuent à en implanter de nouvelles, sous une forme innovante, tout en préservant autant que possible la qualité de la relation humaine. Ce sont de nouvelles manières de concevoir le service public et de l'organiser. L'attractivité des territoires se trouve renforcée par la mise à disposition de services qui devraient favoriser le maintien des habitants voire l'installation de nouveaux Auvergnats.



Randonnee_sancy_auvergne_
DSC4277, photo de Joël Damase /
www.auvergne-tourisme.info

La Formation Ouverte A Distance (FOAD) offre la possibilité aux habitants éloignés géographiquement ou socialement d'avoir accès à la formation : Séances d'apprentissage et supports de cours en ligne, forum, chat et tutorat via une interface numérique. Ainsi plusieurs expérimentations ont été lancées dont une sur le métier d'assistante de vie aux familles et l'autre sur le métier de maçon. Enfin, l'ensemble des lycées et des collèges auvergnats est équipé d'un Espace Numérique de Travail (ENT), sur lequel, enseignants, personnels administratifs, parents et élèves peuvent interagir et travailler ensemble.

Promouvoir un développement économique vivable qui maintienne les équilibres entre les territoires

L'impact de la filière TIC sur la création d'activité économique et donc sur l'emploi a emmené en 2010 à créer en Auvergne un pôle d'excellence. Le groupement Auvergne TIC qui rassemble 80 entreprises, des établissements d'enseignement, des laboratoires de recherche a été labellisé « cluster d'excellence ». Miser sur les TIC a été perçu comme une garantie de l'ouverture vers l'extérieur du territoire, de l'accès à l'information des entreprises, indispensable aux échanges de savoirs et de compétences mais indispensable, surtout, à leur implantation pérenne.

Une nouvelle façon de penser une gouvernance partagée des territoires

L'engagement de la Région pour un développement numérique équilibré sur l'ensemble de ses territoires est acté par la réalisation d'une Charte pour l'Auvergne. Les citoyens auvergnats se sont associés à la réflexion, notamment pour la délimitation des actions prioritaires à mener. Les projets liés à cette charte sont donc le fruit d'un exercice de démocratie participative. Les aménagements en infrastructures numériques, indispensables au développement durable du territoire, résultent de projets de concertation et de solidarité interterritoriale, associant l'Europe et l'Etat, ainsi que l'ensemble des acteurs locaux : les Conseils généraux, les communes et intercommunalités, entreprises, et représentants de la société civile. Aucun espace de vie n'est laissé de côté.

Cyber-Cantal 2

Mise en place d'infrastructures sur l'ensemble du territoire pour sensibiliser la population aux enjeux du numérique et les accompagner dans leurs usages.

Année de lancement : 2004

7 télécentres ouverts

14 entreprises ont reçu une aide financière pour mettre en place un site de commerce en ligne

14 collectivités ont bénéficié de l'aide au soutien à l'emploi d'animateur

Le Cantal a été précurseur dans la mise en place de télécentres mais il n'y a que peu de retours sur leurs effets. En 2009, l'observatoire des TIC publiait une étude chiffrant à 18 % les Auvergnats en activité qui pratiquaient le télé-travail contre 7 % au niveau national. Dans les zones rurales les plus éloignées ce taux atteint 27 %. Parmi les cadres et professions intermédiaires, catégories les plus utilisatrices d'internet, 47 % et 31 % y ont recours.

Le projet a permis de soutenir des actions locales et de créer une dynamique globale dans l'utilisation des TIC. Il a également contribué à donner une nouvelle image du Cantal comme « Département innovant » et d'accroître l'attractivité du territoire à l'échelon régional.

Les perspectives ouvertes par la démocratisation de l'usage des TIC

Une mise en réseau qui s'organise progressivement

Le cluster Auvergne TIC ou la création d'une offre TIC auvergnate, visible et compétitive :

Date de lancement : Février 2008

600 entreprises et un peu plus de **5000 actifs**

80 adhérents, acteurs de la filière : PME-PMI, grandes entreprises, centres de formations, laboratoires de recherche et partenaires publics

Partenaires : CCI, Région Auvergne, Clermont Communauté et le Comité d'Expansion Economique du Puy de Dôme

Label « Cluster d'Excellence en Région ».

Chiffre d'Affaire : **22,5 M€** (hors grands groupes, télécoms et SSII)

Missions :

- la valorisation et la promotion de la filière TIC auvergnate, en France et à l'International, en privilégiant la collaboration avec d'autres clusters TIC en France et en Europe.

- l'émergence de projets collaboratifs et innovants associant centres de recherche universitaires et entreprises privées. Mise en place d'une convention de partenariat avec l'université d'Auvergne pour faciliter le recrutement des entreprises en faveur des jeunes auvergnats.

Le cybersudoe :

Objectif : créer et animer un réseau d'excellence interrégional, du sud ouest européen, pour la diffusion de l'usage des TIC dans les PME/TPE. Constitué de neuf partenaires, français, espagnols et portugais, il vise à renforcer la compétitivité de ces entreprises en les sensibilisant et en leur fournissant des outils adaptés à l'utilisation des nouvelles technologies.

Année de lancement : 2008

90 000 entreprises sensibilisées

aux enjeux des nouvelles technologies

via des envois mensuels de newsletter sur 20 mois, soit 1800000 envois

2700 entreprises directement touchées via une série de 20 réunions de sensibilisation

750 entreprises accompagnées individuellement par les partenaires du projet et de 750 jours-homme de conseil. Chaque partenaire français accompagnera en moyenne 100 entreprises via des missions d'assistance technique d'une durée moyenne d'une journée et 75 entreprises pour les partenaires espagnols et portugais)

Une plateforme web 2.0 transnationale pour diffuser les acquis du programme à l'intérieur du SUDOE et en direction d'autres territoires.

Les NTIC constituent une filière d'excellence et d'avenir en région Auvergne, offrant :

- Un secteur économique vivant
- Des formations universitaires et des pôles de recherche sur les NTIC
- Des activités et des initiatives innovantes dans les domaines
 - de l'administration et des services publics (initiatives les plus actives)
 - de l'économie et de l'emploi
 - du social, de la solidarité et de la santé (initiatives moins nombreuses)

Le développement pérenne de cette filière d'excellence doit cependant reposer sur la mise en réseau des dynamiques et de l'ensemble des acteurs des NTIC. Cela nécessite une évaluation plus poussée de l'impact des NTIC sur le développement du territoire, mais également sur les changements de comportement et de modes de vie des Auvergnats. Le rôle de l'observatoire des TIC de l'Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne apparaît essentiel pour mener ces observations.

Une démocratisation significative de l'usage des TIC

C'est dans cette optique que des études ont été menées en 2009 et en 2011 pour dresser un état des lieux du niveau d'appropriation (équipement et usages) des TIC par les ménages et les très petites entreprises d'Auvergne et mesurer son évolution. Cette démarche a permis de constater la démocratisation des équipements technologiques au sein des ménages auvergnats. En l'espace de deux ans, le taux d'équipement des ménages et des individus a connu une hausse significative et le taux d'internautes a progressé de 10 points pour atteindre 72 % des Auvergnats. **La plupart des indicateurs sont dorénavant analogues avec les moyennes nationales alors qu'ils accusaient un certain retard il y a encore peu.**

Mais ces études révèlent également des disparités géographiques et sociodémographiques caractéristiques avec des écarts pouvant atteindre plus de 60 points entre d'un côté les actifs et les foyers avec enfants (pour lesquels les taux d'équipements dépassent les 90 %) et les séniors/retraités (notamment lorsqu'ils habitent en zone rurale) qui restent dans une certaine mesure éloignés les nouvelles technologies.

Au-delà de l'appropriation des équipements technologiques, ce sont les usages qui ont également connu des évolutions significatives sur le court terme. Si les grands usages de base tels que le courrier électronique, la recherche d'informations et la banque en ligne restent les plus répandus, les internautes auvergnats ont franchi une nouvelle étape en adoptant massivement le commerce en ligne (79 %) et les réseaux sociaux ont eux aussi connu un bel essor avec un taux qui a pratiquement doublé : 1 internaute auvergnat sur 2 est inscrit sur un site communautaire (8/10 chez les moins de 30 ans).

On constate également des évolutions significatives dans la manière d'appréhender Internet. Certes la connexion à domicile demeure la plus répandue mais l'accès au réseau en situation de mobilité affiche une importante progression (40 % contre 13 % en 2009) notamment via un téléphone portable.

L'objectif de ces études n'est pas uniquement de mesurer le degré d'appropriation des technologies de l'information et de la communication mais aussi d'apporter des pistes de réflexion pour la mise en oeuvre de politiques de développement des usages TIC.

Une évolution en demi-teinte des usages

La première réflexion que soulèvent ces études est que si les équipements envahissent

progressivement les foyers auvergnats, **les usages des internautes demeurent assez basiques et tous ne profitent pas pleinement des opportunités offertes par ce média. Les actions de sensibilisation et d'information aux usages pratiques et à la valeur ajoutée d'internet sont plus que jamais nécessaires face à cette fracture d'usage d'autant que les usages numériques se répandent progressivement dans tous les volets de la vie quotidienne (e-santé, e-formation, e-administration...).**

Enfin il est nécessaire de poursuivre les actions engagées pour le développement du haut débit et du très haut débit sur l'ensemble du territoire pour ne pas freiner le développement d'usages de plus en plus exigeants en terme de connexion et ce aussi bien pour l'accès fixe que mobile.

A l'échelle des très petites entreprises et des artisans de la région, le constat est que l'équipement informatique de ces sociétés n'est pas très éloigné des taux d'équipements des ménages avec 74 % qui disposent de matériels informatiques et 63 % d'une connexion à Internet. Il existe cependant un effet de taille non négligeable : alors que les entreprises de plus de 5 salariés sont toutes dotées d'équipements informatiques et à 96 % d'une connexion Internet, les entreprises sans salarié ne sont que 65 % à disposer d'un ordinateur et 54 % à être connectées. On peut également remarquer des différences d'équipement significatives selon les secteurs d'activités, les activités agricoles (55 %) et autres activités de services (34 %) étant les moins bien équipées, au contraire du secteur de la construction (89 %).

A l'instar des ménages, les usages des TPE/Artisans de la région relèvent principalement de la messagerie et de la consultation des comptes bancaires. La mise à disposition d'un site Internet professionnel reste pour sa part relativement marginale puisque seulement 16 % des sociétés en disposent. Ces éléments laissent entrevoir une marge de progression importante et des opportunités à saisir aussi bien pour les TPE/Artisans que pour la filière TIC locale.

Dans ce contexte et pour que les entreprises de la région puissent profiter pleinement des avantages du numérique, il apparaît comme nécessaire de faire preuve de pédagogie pour présenter et expliquer le rôle et les bénéfices qu'ils peuvent retirer d'un recours aux TIC et de les accompagner pour vaincre leurs réticence à l'égard des nouvelles technologies.

Ainsi l'accompagnement et la formation aux usages du numérique tant auprès des populations, en particulier des publics les plus éloignés de ces outils, que des entreprises apparaît comme déterminant pour assurer une pleine appropriation de tous, pour faire des TIC un véritable ferment du développement durable régional.

Partenaire :



L'Archipel des régions souhaite faire la preuve que le développement durable s'ancre localement, qu'il se construit sur les territoires et renouvelle leurs perspectives d'avenir. Région après région, chaque portrait rend compte du cheminement du territoire régional vers un développement durable au travers de l'exploration d'un enjeu particulier. A l'horizon des 20 ans du sommet de la Terre de Rio, l'association 4D donne la parole à des acteurs régionaux, afin d'éclairer les réponses singulières et novatrices apportées par les territoires aux défis du XXI^{ème} siècle.

| | | |
|--|--|---|
| Auteurs : Mélanie Durand et Cécile Serrate, (4D) Pierre Armand, (ARDTA), Charline Genet (Conseil régional) | Remerciements : Marie Héliène Moimet, Plateforme 21; Sébastien Côte, Ruralitic; Héliène Ribeaudeau, Réseau Cybermassif | Coordination Archipel des régions : Ana Hours 4D - ahours@association4d.org |
| Groupe de travail : Conseil régional (Benoît James, Evelyne Leroy) / 4D (Ana Hours, Jean- Pierre Piéchaud) | photographie de couverture « nouvelles technologies points vifs publics » de Ludovic Combe / Région Auvergne | Graphisme : El. Communication |
| | Avec l'appui de : |  |

Notes

[1] Indice synthétique qui vise à compléter

le PIB et a pour objectif une mesure de la qualité de vie en prenant en compte le bien-être social.

[2] Produire un PC de 24 kg nécessite par exemple 240 kg de carburants fossiles, 22 kg de produits chimiques et 1500 litres d'eau, soit en proportion plus que pour fabriquer une voiture (Kuehr et Williams, 2003). », Marion Michot, « Les TIC moteurs pour une économie verte ? » Encyclopédie du développement durable <http://encyclopedie-dd.org/encyclop...>